

Discours de Son Excellence Monsieur le Président de la République à la cérémonie d'ouverture de la présession de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

Brazzaville, du 11 au 15 mars 2013

- **Monsieur le Président de l'instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;**
- **Mesdames et messieurs les Experts des Nations Unies, membres de l'Instance permanente ;**
- **Madame la Présidente du Groupe de travail sur les Populations et Communautés autochtones ;**
- **Madame la Coordinatrice *a.i.* du Système des Nations Unies au Congo ;**
- **Mesdames et messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques accrédités au Congo ;**
- **Monsieur le Préfet du Département de Brazzaville ;**
- **Distingués participants ;**
- **Mesdames, messieurs**

Autant, l'aspect socialement abject de l'esclavage a conduit à son abolition au XIX^e siècle, puis à sa condamnation définitive par la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948, autant l'ignominie qu'est la discrimination des peuples autochtones appelle à une mobilisation internationale inconditionnelle.

De même, la pression sociale que des générations de peuples autochtones ont subie, ou subissent encore dans le monde, justifie l'organisation du mouvement indigéniste mondial qui a permis la

création au sein des Nations Unies, du **Groupe de travail sur les peuples autochtones**.

C'est ici l'occasion de saluer la mémoire du diplomate équatorien **José Martinez COBO** qui a eu le mérite de présenter un rapport en cinq volumes sur la discrimination à l'égard des peuples autochtones ayant servi de base de travail pour la "*Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*".

Mesdames, messieurs,

Le Gouvernement de la République du Congo s'est engagé résolument dans le processus de changement de normes sociales pour l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones car nous considérons que l'instauration de l'Etat de droit implique le respect d'un système des valeurs universelles fondé sur la reconnaissance du caractère inaliénable de la **dignité humaine** et de **l'égalité** de tous les citoyens devant la loi, y compris dans la participation à la gestion des affaires publiques.

Notre Gouvernement voudrait compter sur tous ses partenaires au développement pour obtenir davantage de performances dans la ligne tracée par la législation nationale. C'est ainsi qu'il est envisagé de consolider le cadre législatif en vigueur par des plans et des programmes d'appui à la promotion des droits des populations autochtones dans les domaines de l'éducation de base, de la santé, de la formation professionnelle et du renforcement des capacités des institutions politiques et économiques des peuples autochtones.

En rapport avec cette perspective, le Gouvernement envisage de ratifier la convention n° 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux.

L'intégration de cet instrument dans notre législation nationale permettra à notre pays de disposer d'arguments additionnels de dialogue avec les dirigeants d'autres Etats africains qui ont une composante autochtone dans leur peuple, et de participer pleinement

à la mobilisation des Chefs d'Etat et des gouvernements africains en vue de leur participation considérable à la Conférence mondiale des peuples autochtones.

Je voudrais ici me féliciter de la présence à ces assises, de Madame la Présidente du Groupe de travail sur les communautés et populations autochtones de l'Union Africaine. Notre action ne peut gagner en efficacité qu'en s'appuyant sur cette impulsion dans le processus d'adoption des politiques sociales plus inclusives des populations autochtones sur le continent africain.

Mesdames, messieurs,

La pré-session de Brazzaville est la marque de l'ouverture de votre instance sur un dialogue sans exclusive. Les populations autochtones de l'Afrique se réjouissent de votre solidarité à leur cause qui se distingue de celle des peuples autochtones d'autres régions socioculturelles du monde par une précarité au double plan interne et international.

La solution, pensons-nous, réside dans la promotion de la coopération intercommunautaire et intercontinentale.

Je suis persuadé que cette pré-session qui s'ouvre aujourd'hui, contribuera à la recherche de solutions idoines à la problématique autochtone en Afrique et dans le monde.

Au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, je voudrais vous assurer de tout l'appui du Gouvernement du Congo pour permettre à l'Instance permanente des Nations Unies de remplir son mandat.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la pré-session de l'Instance permanente et vous souhaite pleins succès.

Je vous remercie !